

N° 3-1  
08/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

ID : 053-215300617-20250708-3\_1\_08072025-DE

S<sup>2</sup>LO

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERALT Jessica, M. GERALT Didier, M<sup>me</sup> DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain,

Était excusé : M. CAPS David

Création CDD saisonnier aout 2025

Monsieur le Maire indique que l'embauche d'un agent pour la réalisation du nettoyage des carreaux des bâtiments communaux est nécessaire.

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ❖ De créer un emploi d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, adjoint technique, à raison de 35h hebdomadaire pendant la période des vacances scolaires de juillet/ aout 2025
  
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Stéphane RIOULT-LERICHE

La secrétaire de séance,

Isabelle BOUSSELET,